

La commission chargée de l'examen des candidats aux bourses impériales et communales se réunira à la préfecture, le 11 avril prochain.

La liste d'inscription est ouverte à la préfecture jusqu'au 31 mars.

Le Conseil départemental de l'instruction publique du Nord a été saisi par M. le préfet, dans sa dernière séance, de certains abus qui se sont produits dans les écoles libres d'instruction primaire et d'instruction secondaire, au sujet des corps de musique organisés dans plusieurs d'entre eux.

Le Conseil ne blâme pas en soi une distraction qui plaît aux enfants et aux familles. Mais il est arrivé qu'on a cru pouvoir produire ces musiques dans des fêtes patronales à des concours publics, et c'est là un abus qu'il importait de réprimer. Le Conseil a donc déclaré qu'il s'oppose d'une manière formelle à ce que les élèves des établissements libres d'instruction primaire et d'instruction secondaire du ressort figurent dans les concours publics de musique, sous quelque prétexte que ce soit. Il fait à cet égard une défense absolue et les maîtres de pension qui ne se conformeraient pas à ses instructions seraient traduits devant lui.

Le Conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans, dans sa séance du 15 mars, a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 100 francs, le chiffre du revenu pour l'exercice 1860.

Il résulte d'un document publié par le Comité des houillères françaises que la production houillère de la France s'élève à 7,900,000 tonnes extraites de soixante-deux bassins houillers distincts.

Six bassins principaux produisent 6,485,200 tonnes et servent de base essentielle aux consommations du pays; ce sont les bassins de la Loire pour 2,242,600 tonnes, du Nord et du Pas-de-Calais pour 1,960,000 tonnes, du Gard pour 754,000, de Blanzv et du Creuzot pour 586,600, de l'Allier pour 484,500, de l'Aveyron pour 463,500 tonnes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 17 mars 1861.

Sommes versées par 66 déposants dont 11 nouveaux fr. 8,279 »

25 demandes en remboursement. 2,939 65

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Le-fevre, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 12 au 18 mars 1861 inclus.

NAISSANCES.

24 garçons, 20 filles.

MARIAGE.

Du 18 mars. — Entre Alard Dierickx, tisserand, et Octavie Vancaneghem, journalière.

DÉCÈS.

Du 12 mars. — Jean-Baptiste-Floris Dubar, 32 ans, fabricant, époux d'Augustine-Catherine Derumaux, rue Saint-Pierre.

Du 13. — Eloi-Joseph Devernay, 41 ans, ouvrier apprêteur, époux d'Adeline-Joseph Cardon, Vert-Chemin. — Colette Brockart, 69 ans, ménagère, épouse de Liévin Degroot, Hôpital.

Du 14. — Hélène-Désirée Fournier, 33 ans, ménagère, épouse d'Alexandre-Joseph Toulet, rue du Pays. — Jean-Baptiste Deweer, 51 ans, tisserand,

époux de Jeanne-Eugénie Vanrolois, triez Saint-Joseph.

Du 15. — Jean-François Delcroix, 64 ans 1/2, menuisier, époux de Cécile-Joseph Desbarbieux, rue du Pays. — Jean-Baptiste Degallroy, 29 ans, tisserand, époux de Clotilde-Zélie Devos, à la Potellerie.

Du 17. — Coralie-Joseph Delporte, 49 ans, bobineuse, célibataire, au Fontenoy. — Marie-Sophie Wacrenier, 23 ans, ménagère, épouse de Jules-César Santré, rue du Ballon.

Plus 12 garçons et 6 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

PERCEPTION DE ROUBAIX.

Avis à MM. les contribuables en retard.

Le percepteur de Roubaix a l'honneur de prévenir MM. les contribuables, que le porteur de contraintes doit se rendre incessamment en cette ville, pour exercer des poursuites à la charge de tous ceux qui n'ont encore rien payé sur leurs contributions de 1861.

LECONTE-BAILLON.

Roubaix, le 20 1861. 2430

Télégraphie.

On lit dans le Courrier de Lyon :

« On vient d'expérimenter à Lyon, dans les bureaux du télégraphe, un nouveau système de transmission dont l'auteur, si nous sommes bien informés, est un Américain nommé M. Hags. Grâce à ce nouvel appareil, une dépêche envoyée de Paris à Lyon, et réciproquement, s'imprime elle-même sur deux bandes de papier, l'une au point de destination, l'autre au point de départ, se plaçant ainsi sous les yeux de l'opérateur qui peut se lire et se contrôler lui-même, et s'assurer si le télégramme a été fidèlement reproduit à sa réception. Pour obtenir ce double résultat, il agit sur un clavier semblable à celui d'un piano et dont les touches correspondent aux lettres de l'alphabet, aux chiffres et aux signes principaux employés dans l'écriture.

« Un assure que, par l'emploi de ce système, le nombre des dépêches expédiées dans un temps donné pourrait être doublé; ce qui permettrait de réduire le prix de la taxe actuelle, et de populariser l'usage de ce merveilleux mode de communication, en le mettant à la portée d'un plus grand nombre de bourses. On ajoute que les essais ont donné des résultats aussi satisfaisants que possible. »

Exposition internationale en Angleterre.

On se prépare, de tous côtés, en Angleterre, à l'Exposition internationale de 1862, annus mirabilis. Le fonds de garantie s'élève aujourd'hui à près de 300,000 livres sterling, et il atteindra une somme beaucoup plus forte dans une ou deux semaines. Un fait prouve combien grands sont les progrès faits par ce pays depuis l'Exposition de 1851. Cette année-là, le chemin de fer de Londres pouvait à peine transporter 42,000 personnes par jour; maintenant, on peut, dans la même journée, porter par le chemin de fer 140,000 personnes à Londres et en ramener autant.

Les plans du nouvel édifice que l'on va construire sont en ce moment exposés à West-Strand, et peuvent être vus avec la permission des commissaires. Le nouveau bâtiment occupera trois ailes de plus qu'en 1851. Le plancher couvrait, en 1851, un espace d'un million de pieds, il en couvrira 1 million 140,000 en 1862; mais comme les machines et les instruments aratoires seront exposés dans une aile spécialement construite, l'espace occupé en 1851, par ces machines, sera à la disposition des commissaires pour d'autres objets, en sorte qu'en

réalité, il y aura 500,000 pieds de plus qu'en 1851. La hauteur la plus grande du bâtiment était, en 1851, de 160 pieds, la plus grande hauteur, en 1862, sera de 260 pieds, la nef aura 1,200 pieds de longueur sur 85 de large et 100 de hauteur.

On lit dans le Journal des Travaux publics :

« Les travaux du pont du Rhin sont aujourd'hui achevés et toute lacune entre la France et l'Allemagne, entre Paris et Vienne, a disparu.

« Les épreuves de charge du pont ont eu lieu le 11 en présence des hauts fonctionnaires de l'administration des ponts-et-chaussées du grand duché de Bade, d'un certain nombre d'ingénieurs de l'Etat et d'ingénieurs et fonctionnaires de la Compagnie de l'Est.

« On a procédé d'abord aux manœuvres des deux ponts tournants sur la rive badoise et sur la rive française, avec huit, six et trois hommes.

« Ensuite, on a chargé le pont avec plusieurs trains remorqués par 1 et 5 locomotives, et composés de 15 wagons chargés de pierres et de gravier. Chaque mètre courant de la voie a porté successivement une charge de 1,700 à 6,800 kilogrammes.

« Nous avons à peine besoin d'ajouter que les épreuves ont parfaitement réussi, et que le pont du Rhin enrichit le réseau de l'Est français et la ligne badoise d'une œuvre des plus remarquables.

« Les travaux de ce gigantesque ouvrage ont été commencés au mois d'octobre 1858; leur durée n'a été que de 30 mois environ, et, si l'on veut se rendre compte des difficultés de l'œuvre, surtout en ce qui concerne la fondation des piles-culées, difficultés tout exceptionnelles, qui ont nécessité des moyens d'exécution tout à fait nouveaux, on jugera que ces travaux ont été conduits avec la plus grande activité.

« D'un autre côté les travaux du raccordement de Strasbourg à la tête du pont touchent à leur achèvement, et on peut espérer que la communication complète de la France et de l'Allemagne sera bientôt réalisée. »

Depuis une vingtaine de jours, la ville d'Aubagne, en Provence, est émue et s'alarme d'accidents nombreux causés par l'usage de vins falsifiés. En voulant colorer et améliorer un vin qui avait de la verdeur, un propriétaire et un marchand de vin qui se renvoient réciproquement le tort, ont employé une préparation dans laquelle entraient, dit-on, de la litharge, élément minéral dont ils n'avaient pas prévu les conséquences.

De cette grave imprudence, pour cette falsification, il est résulté que plus de cinquante personnes ont éprouvé de sérieuses indispositions, et si les malades ne succombent pas, comme il faut l'espérer, au moins plusieurs d'entre eux se ressentiront longtemps, dans leur santé et leurs forces, de cette dangereuse boisson. Les effets de ce vin altéré se traduisent, selon le plus ou le moins d'absorption, par des douleurs d'entrailles intolérables et par des contorsions éfrayantes. Les malades, semblables à des reptiles blessés, se roulent sur eux-mêmes ou tordent leurs membres en tous sens, par suite des souffrances atroces qu'ils endurent.

La justice est saisie de cette malheureuse affaire, qui a plongé la ville d'Aubagne dans la consternation. (Moniteur de l'Agriculture).

Tribunaux.

Le tribunal d'Arras a rendu samedi, contre l'administration de l'enregistrement, un jugement qui offre de l'intérêt au point de vue fiscal. Par deux actes séparés, mais ayant la même date, un sieur X... avait vendu à une même personne : 1° Une usine et les objets qui y étaient attachés à perpétuelle demeure; 2° Des marchandises et le petit outillage.

L'administration de l'enregistrement prétendait que le petit outillage n'avait pas perdu son caractère d'immeuble par destination, et demandait paiement d'un droit de 5 50 au lieu de 2 % sur l'importance de cette deuxième vente qu'il considérait comme mobilière.

Le tribunal a décidé que pour rendre à leur véritable nature des objets immobiliers par destination, il n'était pas nécessaire de les détacher du fonds par un moyen quelconque; qu'il suffisait à cet égard d'une volonté clairement manifestée. La concomitance des actes ne suffisait pas, du reste, pour démontrer la fraude, le tribunal a annulé la contrainte levée par l'enregistrement.

Un tribunal de Belgique avait condamné plusieurs colporteurs du Denier de saint Pierre, comme ayant demandé l'aumône sans autorisation et malgré les règlements de police. Il y a eu appel devant la cour de Bruxelles, qui vient de décider que le fait en question n'avait aucun des caractères de l'aumône.

FAITS DIVERS.

— Dimanche, vers cinq heures et demie du soir, la foule des promeneurs qui circulait des Champs-Élysées vers l'avenue de l'Impératrice, a été vivement impressionnée par un spectacle des plus tragiques. Un homme, monté sur la faite de l'arc de l'Etoile, a poussé un cri, puis, tendant les bras en avant, s'est précipité dans l'espace et est venu se briser le corps sur les dalles. La mort a été instantanée. Transporté au poste de l'avenue de la porte Maillot, le cadavre a été l'objet d'un examen par suite duquel on a découvert que le suicidé se nommait E. Coudray, sans autre renseignement. Ce cadavre a ensuite été envoyé à la Morgue par les soins de M. le commissaire de police du quartier.

— La femme M..., âgée de trente-six ans, est employée comme domestique par le sieur D..., entrepreneur de voitures, près du canal Saint-Martin, à Paris. Son mari était cocher dans une autre administration où il était nourri et logé; mais on lui accordait de temps à autre la faculté d'aller passer la nuit dans le domicile conjugal.

Il y a une huitaine de jours, M... alla rendre visite à sa femme. En la quittant le lendemain, il lui demanda quelque argent pour boire un coup, et elle lui remit une pièce de 50 centimes. Il partit en disant qu'il reviendrait le jeudi suivant.

Jeudi dernier sa femme l'attendit en vain. Elle pensa qu'il avait eu quelque empêchement, comme cela lui arrivait souvent, et elle ne s'en occupa pas davantage. Le sieur D... possède un magnifique chien de Terre-Neuve, qui a nom Sultivan. On remarqua vendredi que ce chien se rendait au bord du canal, où il se livrait à des hurlements et à des démonstrations tout-à-fait insolites. On n'y fit pas d'abord grande attention; mais hier Sultivan, qu'on avait mis à l'attache, brisa ses liens et disparut. Il s'était encore rendu près du canal, et les personnes qui s'y trouvaient pensèrent qu'il avait à ses démonstrations une cause quelconque. Un marinier crut devoir faire un sondage en cet endroit.

— Je ne puis vous en donner aucun, me dit le père Arsène, car il ne nous est point permis de rompre le silence auquel nous nous condamnons en rentrant ici pour demander le secours que peut réclamer notre corps; ce n'est qu'à la fin et lorsque nous sentons la mort prochaine que le père supérieur ordonne l'ouverture de notre cellule, afin de nous faire donner les secours spirituels dont nous avons besoin pour quitter la terre. Ainsi en a-t-il été de ce père. Sa place était à côté de la mienne au chœur; voilà vingt ans que nous prions Dieu et que nous souffrons ensemble, et jamais il ne m'a dit un mot, et c'est à peine si, durant toute cette vie, nos regards se sont rencontrés dix fois.

— Et, malgré toute la ferveur de vos croyances, malgré toutes les consolations qu'une piété si ardente apporte, il ne vous arrive point de ces heures de dégoût et d'irritation qui, à la fin, vous rendent insupportable une vie pareille? — Vous ne comprenez pas cette vie, mon enfant, puisque vous en parlez ainsi; vous ignorez une chose, c'est qu'en réalité nous ne vivons plus, car, à l'aide de la prière, de la méditation et de la pénitence, notre âme est sans cesse en face de Dieu, et nous ne redescendons sur la terre que pour maudire nos fautes et les pleurer.

Le religieux qui me parlait ainsi était un homme d'une haute stature, aux membres forts et vigoureux, quoiqu'il ne me semblât pas âgé de moins d'une cinquantaine d'années; ses yeux brillaient pourtant, au fond de son capuchon, d'un éclat extraordinaire de vie et de jeunesse.

A son ton, à ses manières, à sa façon de s'exprimer, je jugeai qu'il avait connu le monde, et avait dû appartenir à la classe supérieure; aussi la conversation s'établit bientôt entre lui et moi comme entre deux amis.

Il me donna, avec une patience et une grâce parfaites, tous les détails dont ma curiosité avide ne pouvait se rassasier. Je n'écrivai point ici, de peur de fatiguer le lecteur, tout ce qu'il me raconta de la vie et des habitudes du monastère, je consignerai un seul fait, pour montrer combien y est rigoureuse une règle que certains trouveront, j'en suis sûr, barbare.

Par un jour d'hiver rigoureux, un pauvre petit oiseau était venu tomber, engourdi par le froid, dans un des jardins qui se trouvent entre chaque cellule des pères. Un bon religieux recueillit l'oiseau, le réchauffa, le rendit à la vie. L'oiseau reconnaissant, ne voulut plus s'éloigner de son bienfaiteur: l'hiver, il habitait la cellule; l'été, le petit jardin que le moine cultivait et ensemençait pour son protégé.

Trois années se passèrent dans ce doux commerce et cet échange d'innocente amitié et de tendres soins. Quand le religieux allait à la chapelle, l'oiseau s'envolait sur les montagnes, puis, lorsque la cloche cessait de se faire entendre, il revenait près de son ami; et, quand celui-ci priait à haute voix, l'oiseau semblait s'unir à lui d'intention, et faisait entendre ses chants joyeux comme pour louer et remercier Dieu.

Ces chants trahirent à la fin son existence prosaïque. Un jour, le supérieur entra dans la cellule du religieux :

— Vous n'êtes donc pas seul, mon frère? — Mon père j'ai recueilli une pauvre petite créature qui allait périr, et que Dieu m'a envoyée pour la sauver.

Et, comme pour ratifier sa parole, le petit oiseau était venu se placer sur l'épaule du moine, lui faisant, de l'aile et du bec, de tendres caresses.

— Une affection terrestre, mon frère, quel-

que innocent qu'elle soit en elle-même, est ici un crime, car vous avez juré d'y renoncer toujours.

Et ce disant, le père écrasait dans sa main le pauvre petit oiseau, dont les convulsions semblaient retentir jusque dans la poitrine du religieux.

— Oh! c'est cruel m'écriai-je. Ne pouvait-il pas mettre en liberté cet oiseau sans le tuer sous les yeux de son ami? — D'abord il n'aurait jamais voulu quitter la cellule, reprit le père Arsène; et puis, il fallait bien punir le religieux qui avait oublié son serment.

— Et le frère que fit-il? — Il réprima ses larmes, commanda à sa poitrine d'étouffer ses sanglots, se mit à genoux devant le père, confessant humblement sa faute, et demanda qu'on lui imposât une pénitence.

— Mais on devient donc un ange, une fois entré dans cette maison, et couvert de cette robe! — Oh! non, mon fils, car on y entend bien des cris de douleur, bien des soupirs, bien des sanglots, car on y voit couler bien des larmes, car le démon y pénètre avec nous et nous y livre encore de rudes combats.

— Croyez vous donc qu'un homme qui a vieilli au milieu des orages de la vie puisse, en passant le seuil de cette maison, arriver à une abnégation aussi complète, se soumettre à un joug aussi lourd? — Et sans peine, si c'est Dieu qui l'a conduit ici. Tenez, mon fils, je vous raconterai l'histoire d'un d'entre nous, assez heureux pour n'avoir commis aucune infraction à la règle depuis plus de vingt ans qu'il est au désert, et vous verrez quelles terribles tempêtes Dieu lui a suscitées

pour le pousser dans le port, quelles chutes il lui a fallu faire avant d'arriver au sentier qui devait le conduire au salut.

Mais je remets ce récit à demain; ce soir, le repos vous est nécessaire; adieu, mon fils, dormez en paix, et priez Dieu pour moi qui prie Dieu pour tous.

Le lendemain, quand le père Arsène entra dans ma cellule, j'étais infiniment mieux; avec la chaleur vitale, les forces m'étaient en partie revenues; aussi le bon religieux, enchanté de me trouver si promptement rendu à la santé, n'eut pas le courage de manquer à la promesse qu'il m'avait faite la veille; d'ailleurs, en me quittant ce jour-là, il devait rentrer dans son silence de la mort: il s'exécuta donc à ma première sommation.

— Ce que je vais vous raconter, dit le père Arsène, est une histoire vraie et que bien des gens connaissent, car elle a été, malheureusement pour l'auteur de ce scandale, le sujet des conversations de toute la ville où le fait a eu lieu; mais ne vous attendez à aucun incident merveilleux, adroitement ménagé pour amener des scènes de drame et des situations à effet: il faut laisser ces moyens à vos littérateurs à la mode qui s'en viennent ici comme de modestes et pieux voyageurs, et nous récompensent de notre hospitalité en nous calomniant.

De peur d'être indiscret, je n'osai questionner le père Arsène, et lui demander s'il voulait parler ici d'une fameuse histoire de Chartreux, consignée dans les Impressions de voyage, qui jouissent dans un temps d'une certaine vogue; je le laissai un moment à ses pensées, puis il commença ainsi :

Victor HERBIN.

(La fin au prochain numéro.)